



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/92
26 février 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base**
Douzième session
Genève, 7 et 8 février 2008

**RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE DES BIENS
ET SERVICES, ET DES PRODUITS DE BASE**

I. Résumé du Président

A. Déclarations liminaires

1. Des déclarations ont été faites par l'administrateur chargé de la CNUCED ainsi que par les représentants: du Honduras, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine; des Philippines, s'exprimant au nom du Groupe asiatique; du Brésil, s'exprimant au nom du Groupe latino-américain et caraïbe; du Bangladesh, s'exprimant au nom des pays les moins avancés (PMA); du Tchad, s'exprimant au nom du Groupe africain; de la Slovénie, s'exprimant au nom de l'Union européenne (UE) et des États membres ainsi que de la Commission de l'UE; de la Fédération de Russie, s'exprimant au nom du Groupe D; de la Colombie; de la Chine; de la Commission économique pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Il a été noté que dans la perspective de la douzième session de la Conférence, la douzième session de la Commission donnait l'occasion de faire le bilan des progrès accomplis au cours des quatre années précédentes et d'examiner les principales questions relatives au rôle du commerce dans la mondialisation et à la contribution de la CNUCED. Les déclarations prononcées insistaient sur: le rôle moteur du commerce dans le développement et sur ses incidences plus larges, notamment dans la perspective de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international et en particulier des objectifs du Millénaire pour le développement; la nécessité de changer les mentalités et de disposer d'instruments favorisant le commerce dans une nouvelle géographie des flux commerciaux internationaux et des règles commerciales; l'importance des politiques commerciales et des capacités de négociation commerciale; l'attention particulière à accorder aux PMA ainsi qu'aux petits pays en développement économiquement vulnérables qui restaient en marge de l'essor récent du commerce et de l'investissement mondiaux et Sud-Sud; et la pertinence de la contribution de la CNUCED à l'instauration d'un climat propice à une croissance et à un développement tirés par le commerce.

B. Contribution de la mondialisation au développement: rôle du commerce et apport de la CNUCED

(Point 3 de l'ordre du jour)

2. Deux débats interactifs ont été consacrés à ce point de l'ordre du jour, l'un sur le rôle du commerce dans la contribution de la mondialisation au développement, l'autre sur la contribution de la CNUCED à l'optimisation des gains et à la réduction des coûts découlant d'une mondialisation tirée par le commerce.

Le rôle du commerce dans la contribution de la mondialisation au développement

3. Le secrétariat de la CNUCED a présenté le document établi sur cette question (TD/B/COM.1/90). Il a mis en évidence les nouvelles réalités et certains problèmes persistants liés à la mondialisation qui avaient des incidences sur le commerce et le développement, ainsi que les aspects d'un environnement international propice à la cohérence des politiques, à la gouvernance et à un développement solidaire au niveau mondial. Les principaux sujets traités étaient la mondialisation et la nouvelle géographie du commerce mondial, le multilatéralisme et le régionalisme, les produits de base, l'énergie, l'environnement et les changements climatiques, les services, la mobilité de la main-d'œuvre et les questions de concurrence. Un certain nombre de thèmes forts abordés et de points de vue importants exprimés au cours des débats sont illustrés plus bas.

Commerce international: un puissant moteur de développement

4. Il a été noté que le commerce international, dont l'ampleur et l'importance ne cessaient de croître, avait été un puissant accélérateur de la mondialisation, touchant tous les aspects de la croissance économique et du développement. Les échanges et l'activité économique de certains pays en développement avaient été très dynamiques et le commerce Sud-Sud s'était développé rapidement. Parmi d'autres facteurs clefs figuraient la régionalisation, l'envolée des prix des produits de base et de l'énergie, l'importance cruciale des services dans la compétitivité et l'amélioration du niveau de vie, la mobilité accrue de la main-d'œuvre et des compétences, ainsi que les incidences des changements climatiques sur le commerce et le développement. Cette nouvelle géographie du commerce mondial donnait de nouvelles possibilités de maximiser l'impact du commerce sur le développement dans les pays en développement. On s'est félicité que le document du secrétariat brosse un tableau fidèle et objectif des enjeux et des perspectives suscités par les grands problèmes qui se posaient dans le domaine du commerce et du développement en vue de promouvoir la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Il a aussi été noté que les questions relatives aux termes de l'échange et à la participation des PMA au commerce et à l'investissement avaient besoin d'être examinées plus avant.

5. Il a été souligné que de nombreux pays en développement, notamment les PMA, les pays d'Afrique subsaharienne, ainsi que les petits pays économiquement vulnérables, n'avaient pas réussi à tirer parti de l'évolution actuelle, en partie en raison de problèmes persistants de dépendance excessive à l'égard du secteur des produits de base et de l'instabilité des prix de ces produits. Les disparités s'aggravaient et les inégalités de revenus entre les pays et au sein de ces derniers se creusaient. Parmi les facteurs importants de la marginalisation accrue de nombreux pays en développement figuraient: l'effritement des préférences lié à la libéralisation du

commerce multilatéral et régional, conjugué à l'absence de diversification et à l'incapacité de soutenir la concurrence; la détérioration des termes de l'échange; ainsi que l'augmentation plus rapide des importations que des exportations, en partie en raison de la hausse des prix des produits de base. De nombreux pays en développement tributaires de quelques produits de base avaient du mal à diversifier leurs exportations car leurs capacités de production et leurs investissements étaient insuffisants. Les travaux de recherche de la CNUCED devraient donc viser à déterminer les politiques propres à accroître les effets de la mondialisation tirée par le commerce et par l'investissement, surtout dans les PMA.

La contribution des politiques nationales

6. Les politiques et stratégies nationales étaient au premier plan des efforts déployés par les pays en développement pour créer un environnement propice à leur bonne intégration dans le système commercial international. Comme le montraient les données disponibles, la libéralisation du commerce ne pouvait contribuer au développement que si les capacités productives étaient suffisantes pour constituer des champions nationaux dans l'industrie et les services, et à condition d'aller de pair avec des stratégies de développement et des mesures d'accompagnement au niveau national, bénéficiant d'un environnement international favorable. S'il était reconnu qu'une politique de protection ne débouchait pas automatiquement sur la croissance et présentait des inconvénients, le fait qu'historiquement, la concurrence, la réglementation et des mesures de protection avaient toutes été utilisées pour promouvoir l'industrialisation était souvent négligé. De nombreux pays développés avaient protégé leurs industries, d'une façon ou d'une autre, même dans des périodes récentes. Les pays émergents d'Asie devenus prospères avaient fait de même et avaient aussi adopté des politiques industrielles, technologiques et éducatives pour soutenir la croissance du secteur exportateur.

7. Il importait de tirer des enseignements de l'histoire afin de savoir dans quelles conditions les politiques commerciales pouvaient avoir un impact concret sur le développement. Des politiques différenciées visant à accroître les capacités et la compétitivité des pays en développement devraient être mises en œuvre de manière prolongée, notamment dans les domaines de l'éducation, du capital humain et de l'acquisition de technologies. Les mesures publiques de soutien des industries naissantes étaient importantes, mais devraient être bien conçues et limitées dans le temps. Il faudrait envisager de prendre des mesures de soutien en tenant compte de la taille du marché intérieur et des possibilités de libéralisation des échanges avec d'autres pays. Les règles du système commercial multilatéral qui permettaient de ménager une marge d'action aux pays en développement devraient être examinées.

8. Pour tirer des conclusions des expériences suivies pendant la phase actuelle de mondialisation, il faudrait évaluer soigneusement les facteurs et les conditions nécessaires au succès de politiques industrielles ciblées dans chaque pays, sans effet préjudiciable sur les autres pays. La pertinence actuelle de l'argument des industries naissantes a été remise en cause, compte tenu de la situation différente des pays et de l'importance des économies d'échelle. La question de savoir qui déciderait des secteurs à protéger et quelles en seraient les modalités pratiques a aussi été posée. Un traitement spécial et différencié était déjà appliqué au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC); il était nécessaire de déterminer si tous les pays utilisaient les flexibilités prévues par les règles actuelles, au lieu de modifier les règles commerciales multilatérales. Si tous les pays protégeaient leurs industries naissantes, où iraient leurs exportations?

9. Un tableau historique objectif des mesures de protection des industries naissantes pourrait aider à orienter les politiques actuelles, tout en prenant en compte les situations nouvelles. Si la libéralisation du commerce n'était pas considérée comme une panacée et avait besoin d'un bon environnement pour être efficace, elle était un élément essentiel de la panoplie des mesures de développement et devait être menée à bien de manière progressive. À ce propos, il a été fait observer qu'un système commercial multilatéral renforcé et l'OMC contribueraient à instaurer des règles du jeu uniformes dans la perspective d'un essor du commerce. Les règles commerciales multilatérales ont pérennisé les réformes nationales et empêché tout retour en arrière, instaurant un cadre prévisible pour les investisseurs et les importateurs. Un autre point de vue exprimé était que les arguments en faveur de «règles du jeu uniformes» ne tenaient pas compte des capacités différentes des acteurs, qui exigeaient que les engagements des pays économiquement plus faibles de respecter les règles commerciales soient asymétriques. Il fallait renforcer les flexibilités dans les règles multilatérales en matière de traitement asymétrique afin que le système commercial soit axé sur le développement. Il a été proposé que la CNUCED définisse et analyse, à partir d'études de cas et d'enquêtes, les cadres directifs, réglementations et institutions susceptibles d'aider à optimiser la contribution du commerce international au développement.

Un environnement international propice

10. Le Cycle de négociations multilatérales de Doha à l'OMC a fait l'objet d'une grande attention. On pouvait être d'un optimisme prudent quant à une conclusion prochaine du Cycle de Doha, mais après les élections présidentielles aux États-Unis. Le ralentissement économique mondial, en particulier l'évolution différente de la croissance en Asie et aux États-Unis, donnait la possibilité de raviver l'intérêt des exportateurs et des pays pour un renforcement de la libéralisation multilatérale. Les politiques agricoles de soutien pourraient être revues suite au prochain examen des dépenses de l'UE et du fait du déficit budgétaire croissant des États-Unis, jetant ainsi les bases d'un futur consensus dans les négociations sur la définition de règles pour les subventions agricoles qui faussent les échanges. Les règles commerciales autres qu'à la frontière suscitaient un regain d'intérêt, en particulier dans le cadre de la multiplication des accords commerciaux régionaux, d'où la nécessité de renforcer le système commercial multilatéral afin de garantir la compatibilité de ces accords avec les règles multilatérales. Dans un contexte où les accords commerciaux bilatéraux et régionaux étaient toujours plus nombreux, il semblerait que des pays en développement exportateurs de capitaux envisageraient de coopérer en matière d'investissement et de concurrence.

11. Il existait donc des motifs d'être d'un optimisme très prudent quant à l'intérêt porté à moyen terme aux négociations commerciales multilatérales, mais cet intérêt ne serait probablement pas limité à l'avenir aux questions figurant dans le Programme de Doha. Les incidences de cette observation devraient faire l'objet de nouveaux travaux de recherche.

12. Le Cycle de Doha devrait promouvoir un accroissement des débouchés pour les biens et services présentant un intérêt pour les exportations des pays en développement, dans l'optique du développement. À cet égard, il importait en particulier de veiller à ce que l'accord conclu à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC sur l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent pour les produits des PME soit mis en œuvre en temps voulu et de manière efficace. Le mouvement temporaire des personnes physiques prestataires de services et la mobilité de la main-d'œuvre et des compétences revêtaient un intérêt particulier pour les pays en

développement, surtout les PMA. La libéralisation dans ce domaine devrait constituer une priorité des négociations sur les services. Les droits des travailleurs et des prestataires temporaires de services dans les pays d'accueil, notamment la question des écarts de salaire, surtout chez les travailleurs peu qualifiés et semi-qualifiés, devraient être abordés. Il en était de même de la prédominance croissante des obstacles non tarifaires qui entravaient les exportations des pays en développement et du renforcement des règles dans des domaines tels que la lutte antidumping, les subventions et la facilitation du commerce. La refonte des règles du système commercial multilatéral contribuerait à renforcer les réformes de la réglementation nationale, créant ainsi un cadre réglementaire propice et une bonne gouvernance économique.

La CNUCED devrait continuer d'analyser les propositions de négociation et leurs incidences sur le développement et de renforcer la capacité de négociation des pays en développement. Son assistance dans ce domaine avait contribué à améliorer de manière manifeste les capacités de nombreux pays en développement de négocier dans le cadre du Cycle de Doha.

13. Aux niveaux multilatéral et régional, il était important que les pays en développement disposent d'une marge d'action et d'une plus grande flexibilité, notamment grâce au traitement spécial et différencié sous la forme d'une libéralisation asymétrique et de périodes de transition plus longues. Les pays en développement disposaient ainsi de flexibilités pour adopter des mesures appuyant le développement des capacités productives nationales et aidant à atténuer les problèmes d'ajustement liés à l'ouverture des marchés.

14. De nombreux pays en développement tributaires des préférences commerciales avaient été incapables d'utiliser ces dernières pour diversifier leur production, soutenir la concurrence et pénétrer de grands marchés. Dans le cadre de la libéralisation et de l'effritement progressif des préférences, ces pays, pénalisés par des initiatives visant à remplacer les préférences unilatérales par des accords commerciaux réciproques, avaient besoin d'aide pour mieux s'adapter et participer à un système commercial mondial concurrentiel. Pour remplacer la dépendance à l'égard des préférences commerciales par le libre-échange réciproque, il fallait modifier en profondeur les mentalités et la stratégie de développement. Il fallait passer d'un système où les flux et les instruments commerciaux déterminaient la structure économique à une intégration des politiques commerciales dans les politiques économiques et de développement globales.

15. Les pays en développement avaient besoin de se sensibiliser eux-mêmes à l'importance d'utiliser les accords d'intégration régionale comme des tremplins vers une intégration mondiale. Les partenariats commerciaux Sud-Sud et le dialogue Sud-Sud pour le développement jouaient un rôle particulièrement important et devraient être étudiés et renforcés. L'aboutissement du troisième cycle de négociations relatives au Système global de préférences commerciales entre pays en développement contribuerait à stimuler le dynamisme des échanges Sud-Sud. Ce cycle devrait donc être conclu rapidement. D'autres initiatives en matière de commerce et d'investissement Sud-Sud devraient aussi être étudiées et renforcées. En outre, la libéralisation du commerce Sud-Sud devrait contribuer à stimuler de manière notable les échanges, d'autant qu'en moyenne les produits que les pays en développement s'échangeaient faisaient l'objet d'une plus grande protection commerciale que les autres. En outre, étant donné que plusieurs pays en développement dynamiques devenaient des pôles mondiaux de croissance, les petits pays en développement économiquement vulnérables risquaient d'être évincés du commerce international. Tout cela pouvait créer des conflits entre pays en développement. La CNUCED était priée d'aider ces pays à analyser et à déterminer les moyens d'instaurer un partenariat commercial et un dialogue Sud-Sud entre les pays dynamiques et ceux qui l'étaient moins.

Une coopération de ce type entre pays en développement pourrait s'avérer utile en débouchant sur des échanges mutuellement bénéfiques de données d'expérience et sur une coopération entre grands et petits pays dans des domaines tels que le commerce, le financement, l'aide, l'investissement et la technologie. Elle pourrait aussi contribuer à favoriser une intégration plus efficace des pays en développement plus faibles dans le commerce Sud-Sud et dans le commerce international en général.

16. Le risque de conflits entre les règles multilatérales, régionales et bilatérales s'était considérablement accru avec la multiplication des accords commerciaux régionaux, notamment des accords Nord-Sud tels que les Accords de partenariat économique intérimaire entre les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et l'Union européenne, d'autre part. La conclusion du Cycle de Doha et le renforcement du système commercial multilatéral contribueraient grandement à une plus grande compatibilité des accords commerciaux régionaux avec les règles de l'OMC ainsi qu'à l'instauration d'échanges commerciaux plus libres et plus justes entre tous les pays.

17. Le formidable potentiel d'expansion de l'économie et du commerce des services était un des traits marquants de la nouvelle frontière du commerce mondial. Il s'agissait aussi d'un défi dans la mesure où les gains n'étaient pas automatiques. Pour en tirer parti, il importait d'adopter des politiques et des stratégies nationales efficaces de développement et de créer des conditions propices à la participation des pays en développement au commerce mondial des services.

18. L'enjeu pour les pays en développement tributaires de produits de base et pour la communauté internationale était de définir comment l'évaluation favorable des produits de base – dont les prix étaient élevés – pourrait être mise à profit pour aboutir à un développement généralisé et partagé. Cette question revêtirait une grande importance dans le débat sur le développement dans les prochaines années. D'autres problèmes avaient vu le jour, notamment en matière de sécurité alimentaire compte tenu de l'envolée récente des prix des denrées alimentaires. Ils devraient aussi être examinés dans le cadre de la promotion d'un développement tiré par la production et le commerce de produits de base.

19. L'aide au commerce et l'aide au développement devraient être complémentaires et non pas se substituer l'une à l'autre; elles devraient répondre aux demandes formulées par les pays bénéficiaires et être intégrées dans des stratégies de développement plus larges telles que les stratégies de réduction de la pauvreté. L'appropriation par les pays de l'initiative d'aide au commerce était nécessaire pour que cette aide soit utilisée de manière efficace. L'aide au commerce devrait être fournie conformément aux Principes de Paris sur l'efficacité de l'aide et ne devrait pas servir à imposer des conditions. Ces craintes avaient conduit certains pays en développement à ne pas souscrire aux Principes de Paris. La CNUCED devrait soutenir en priorité la mise en œuvre de cette initiative.

20. Les conséquences des changements climatiques – dont les impacts négatifs sur le commerce et l'environnement de certains pays en développement étaient considérables – suscitaient des préoccupations croissantes. De toute évidence, il fallait examiner les aspects des changements climatiques relatifs au commerce, à l'investissement et au développement. Des mesures adaptées, notamment des mécanismes de compensation financière, devraient être adoptées pour remédier aux problèmes posés et atténuer les coûts d'ajustement des pays en développement aux changements climatiques et au réchauffement mondial. Les initiatives visant

à ralentir les changements climatiques avaient des incidences sur le commerce et le développement qui devraient être analysées. Un certain nombre de questions méritaient d'être examinées, notamment: celle de savoir si les membres de l'OMC pouvaient adhérer à des initiatives sur les changements climatiques négociées dans d'autres instances; les moyens de résoudre de manière efficace la question du poids des mesures à prendre face aux changements climatiques selon les pays; et la mesure dans laquelle certains aspects des négociations sur l'accès aux marchés non agricoles, les services et la facilitation du commerce pourraient être influencés par une hausse brutale des prix de l'énergie découlant d'initiatives répondant aux changements climatiques. Néanmoins, il fallait aussi être prudent quant à l'importance accordée aux changements climatiques à l'OMC car il fallait se concentrer sur l'obtention de résultats ambitieux dans le cadre du Cycle de Doha et les questions relatives aux changements climatiques étaient déjà abordées au sein de l'OMC. Une attention particulière a été accordée aux efforts déployés par certains pays, avec l'aide de la CNUCED et d'autres institutions, pour promouvoir le biocommerce et les biocombustibles. Il fallait analyser plus avant les effets bénéfiques éventuels des biocombustibles sur les changements climatiques, ainsi que les risques potentiels liés à l'utilisation des terres et à la sécurité alimentaire, et mieux comprendre les impératifs technologiques.

21. La course mondiale aux ressources naturelles, conjuguée à l'essor des flux mondiaux d'IED, exigeait que l'on lutte efficacement contre les pratiques anticoncurrentielles des sociétés transnationales (STN), surtout dans les industries extractives, en renforçant les obligations de ces sociétés en matière de responsabilité sociale. Les grands marchés devraient rester ouverts et le protectionnisme devrait être endigué malgré le ralentissement économique actuel. Les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED devraient être renforcés afin de contribuer utilement à l'observation des tendances économiques et politiques au sein du système commercial international, ainsi qu'à la mise en place d'un système d'alerte et de prévision concernant l'impact de ces tendances sur le développement.

Contribution de la CNUCED à l'optimisation des gains et à la réduction des coûts découlant d'une mondialisation tirée par le commerce

22. La Commission avait discuté de la contribution de la CNUCED à l'optimisation des gains et à la réduction des coûts découlant d'une mondialisation induite par les échanges. Le chapitre II de la note d'information du secrétariat (TD/B/COM.1/90) indiquait les domaines dans lesquels la CNUCED pouvait contribuer à promouvoir un développement partagé tiré par le commerce. Cette partie de la note du secrétariat soulignait le savoir-faire acquis de longue date par la CNUCED quant au traitement intégré du commerce et du développement, sur la base des trois piliers qu'étaient la recherche et l'analyse en vue de l'émergence de nouvelles idées, les délibérations intergouvernementales et la formation de consensus concernant des solutions axées sur le développement ainsi que les mesures de suivi mises en œuvre dans le cadre des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités. La CNUCED pouvait faciliter le dialogue sur différentes conceptions de la mondialisation et cerner les nouvelles tendances en matière de commerce et de développement de manière à ce que tous tirent profit de la mondialisation.

Formation de consensus en vue de l'instauration d'un environnement propice au commerce et au développement

23. La mondialisation tirée par le commerce avait contribué de manière effective au développement, et quelques pays en développement avaient grandement bénéficié des avancées réalisées à cet égard. L'emballlement des prix des produits de base, surtout ceux des produits énergétiques, avait permis à un grand nombre de pays exportateurs d'énergie d'engranger des recettes exceptionnelles. En revanche, de nombreux autres pays en développement, en particulier les PMA et d'autres petites économies vulnérables, étaient restés exclus du nouveau dynamisme commercial. De surcroît, l'investissement étranger direct avait augmenté ces dernières années, mais seuls quelques pays en avaient profité et la plupart des PMA n'avaient toujours pas réussi à tirer parti de ces apports d'investissement. En raison de leur instabilité financière et de leur dépendance à l'égard des produits de base et des préférences, les pays les plus pauvres avaient été exclus du commerce mondial. Ces deux résultats contradictoires de la mondialisation demeuraient un problème majeur auquel la CNUCED devait s'attaquer en instaurant un environnement propice au commerce et au développement.

24. Il avait été souligné que la CNUCED jouait un rôle unique au sein des institutions internationales en fournissant des analyses novatrices et en permettant à tous les pays de discuter librement des questions clefs relatives au commerce et au développement. Les participants avaient reconnu que les travaux de la CNUCED aidaient grandement les pays en développement, surtout les PMA et d'autres pays en développement ayant des besoins particuliers, à surmonter les problèmes de la mondialisation, de manière à optimiser les gains qui en découlaient pour le développement tout en réduisant autant que possible les coûts. La CNUCED devait continuer à favoriser les discussions, les échanges de vues et la formation de consensus. L'attitude consensuelle adoptée durant les réunions intergouvernementales de la CNUCED, surtout en dehors d'un contexte de négociation, différait de la philosophie pratiquée dans d'autres organisations internationales et constituait l'un des éléments stratégiques d'un échange franc sur des questions essentielles en matière de commerce et de développement.

25. Les discussions qui s'étaient déroulées au sein de la CNUCED avaient donné lieu à plusieurs importantes initiatives internationales qui avaient eu des effets positifs considérables sur le commerce et le développement, notamment le Système généralisé de préférences, le principe du traitement spécial et différencié arrêté dans les négociations et accords commerciaux ainsi que le Système global de préférences commerciales entre pays en développement. Grâce à ces initiatives, entreprises sous la direction de la CNUCED, les pays en développement continueraient à obtenir un meilleur accès aux marchés pour leurs exportations et pouvaient espérer bénéficier d'un système commercial international plus équitable qui serait adapté à leurs besoins de développement urgents et uniques et à leurs circonstances particulières. L'appui que la CNUCED avait accordé aux pays en développement pour élaborer et mettre en œuvre des politiques en matière de concurrence et de consommation avait aidé ceux-ci à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles qui les empêchaient d'avoir accès à de nouveaux marchés. Les travaux de la CNUCED sur les services avaient contribué à mieux faire connaître l'importance des services pour le développement et avaient favorisé des débats d'orientation sur les meilleures pratiques qui avaient servi à élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales. Ces contributions illustraient à quel point le rôle de la CNUCED était déterminant pour promouvoir des initiatives concrètes destinées à satisfaire les besoins des pays en développement

en matière de commerce. Au fil des ans, la CNUCED avait grandement contribué au fait que le commerce et la mondialisation avaient permis des avancées dans le domaine du développement.

Enjeux des négociations commerciales multilatérales et autres

26. Le système commercial multilatéral appliqué dans le cadre de l'OMC et les accords commerciaux régionaux conclus par les membres de cette organisation étaient complémentaires. Ce type de mesures de libéralisation des échanges, interagissant de manière harmonieuse, s'imposait pour promouvoir la croissance et le développement du commerce. Les problèmes soulevés par les mesures tarifaires et non tarifaires nuisant aux exportations des pays en développement devaient être résolus au moyen de programmes de libéralisation du commerce. La CNUCED devait continuer à œuvrer sur les deux terrains afin d'optimiser les gains découlant à la fois des négociations de Doha et des mécanismes d'intégration régionale, et de veiller à ce que les actions entreprises concourent au même objectif. Le soutien accordé par la CNUCED aux négociations multilatérales et aux processus d'intégration régionale entre les pays en développement devait être considérablement renforcé.

27. L'une des préoccupations avec lesquelles les pays en développement étaient constamment aux prises dans une économie planétaire en voie de mondialisation concernait l'uniformisation des conditions de négociation, étant donné les écarts qui existaient entre la capacité de négociation des pays développés et celle des pays en développement. Disposant d'une faible capacité de négociation, les pays en développement avaient besoin d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités institutionnelles de la part des organisations internationales. La CNUCED était extrêmement bien placée et qualifiée pour aider ces pays à effectuer des recherches et des analyses d'impact sur les questions visées par les négociations. Ses études empiriques s'étaient révélées très utiles pour aider les pays en développement à participer aux négociations commerciales et à élaborer des politiques en matière de développement, notamment celles visant à intégrer le commerce dans les plans nationaux de développement comme les stratégies de lutte contre la pauvreté. La CNUCED devait procéder à une analyse indépendante pour venir en aide aux pays en développement durant les négociations commerciales et pour leur offrir des options de négociation favorisant la réalisation d'objectifs plus ambitieux en matière de commerce et de développement. L'importance de l'aide offerte par la CNUCED aux pays candidats à l'accession à l'OMC avait été soulignée, car elle permettait à ces pays d'engager des réformes et des négociations sur la base d'informations appropriées.

28. En outre, les activités de la CNUCED avaient contribué, et contribuaient toujours, à l'adoption d'une approche institutionnelle et participative aux niveaux national et régional aux fins des négociations commerciales, de l'élaboration de politiques commerciales et de l'évolution de la réglementation. Les consultations multipartites et interinstitutionnelles, qui incluaient le secteur privé et les membres de la société civile collaborant avec les pouvoirs publics, avaient permis de mieux faire connaître les principales questions en matière de commerce et de développement et de parvenir à un consensus national (ou régional) au sujet des objectifs de négociation communs. Ce type de soutien institutionnel incitait les différents ministères et secteurs économiques d'un même pays à se concerter pour dégager des options et des politiques de négociation communes.

29. L'utilité des programmes de renforcement des capacités de la CNUCED pour permettre la participation effective des pays en développement et des PMA aux négociations commerciales

multilatérales et régionales avait aussi été soulignée. Ces programmes devaient se poursuivre et être renforcés. De vastes projets de renforcement des capacités spécifiques à chaque pays, comme le projet CNUCED/DFID/Inde sur les stratégies et les capacités d'adaptation au commerce et à la mondialisation en Inde, avaient réussi à accroître la capacité des pouvoirs publics à surmonter les nouveaux problèmes découlant d'une mondialisation induite par les échanges et à prendre en compte les préoccupations d'une proportion plus importante de la population. La CNUCED devait envisager de réaliser des projets nationaux similaires, car ce type de projet pourrait être très intéressant et utile pour d'autres pays en développement.

Enjeux de la coopération commerciale et économique Sud-Sud

30. La mondialisation tirée par le commerce avait fait apparaître de nouvelles perspectives et de nouveaux enjeux. L'une des principales possibilités à exploiter concernait l'expansion de la coopération commerciale et économique Sud-Sud, qui offrait de nouvelles sources de croissance et de développement pour les pays en développement. Des pays comme le Brésil, l'Inde et la Chine étaient en train de devenir des moteurs de l'économie mondiale et de nouveaux catalyseurs du commerce et de l'investissement Sud-Sud. Ne se contentant pas d'être des facteurs de déclenchement, ils avaient aussi créé une nouvelle demande pour des produits en provenance d'autres pays du Sud. Le temps d'une nouvelle coopération pour le développement du Sud était peut-être venu. D'autres pays en développement pouvaient espérer devenir des acteurs importants du commerce de biens et de services qui enregistraient une croissance dynamique. Il avait toutefois été difficile de promouvoir un développement tiré par le commerce Sud-Sud, surtout parce que l'intégration régionale était l'aboutissement d'un processus long et laborieux. Les recherches de la CNUCED avaient dégagé des orientations concernant l'intégration régionale, et ses activités de coopération technique avaient permis d'appuyer des initiatives régionales dans des pays en développement. La CNUCED devait donc continuer à promouvoir et à favoriser la coopération commerciale et économique régionale et interrégionale ainsi que l'intégration entre les pays en développement. Une attention particulière devait être accordée à l'amélioration du Système global de préférences commerciales entre les pays en développement, car il pouvait servir de tremplin à une plus grande coopération pour le développement Sud-Sud.

Enjeux du commerce et du développement des services

31. Les pays en développement se devaient de dégager de nouvelles perspectives en matière de commerce, d'investissement et de développement et d'en tirer parti. Le commerce des services, secteur connaissant une croissance particulièrement rapide, offrait de nombreux débouchés dont les pays en développement pourraient facilement profiter sur le plan du développement. L'économie et le commerce des services constituaient un moyen prometteur de favoriser l'essor des échanges. Dans la plupart des pays en développement, toutefois, l'absence d'infrastructures appropriées, des systèmes de réglementation inopportuns et une capacité de production insuffisante et non concurrentielle entravaient la contribution potentielle des services. De telles lacunes devaient être comblées. Par ailleurs, au niveau international, les coûts de transport élevés et les restrictions imposées à la mobilité de la main-d'œuvre à l'échelle mondiale empêchaient les pays en développement de participer au commerce international. La CNUCED devait accorder une plus grande attention aux questions concernant le commerce des services.

Enjeux du commerce et du développement des produits de base

32. Compte tenu de la hausse des prix des produits de base et des revenus tirés de ceux-ci, la transformation du secteur des produits de base des pays en développement, peu dynamique, pour en faire un moteur du développement constituait un défi de taille. La CNUCED devait avancer de nouvelles idées sur la façon de procéder à une telle transformation. Il fallait établir un programme pour le commerce et le développement des produits de base qui soit à la fois réaliste et réalisable et qui puisse être mis en œuvre aussi bien à l'échelon national que par la communauté internationale. Les éléments d'un tel programme pouvaient s'inspirer des réunions préalables à la douzième session de la Conférence consacrées à l'Initiative globale sur les produits de base, de la réunion sur la coopération entre l'Inde et l'Afrique concernant les hydrocarbures, de la réunion-débat de haut niveau sur les produits de base organisée par le secrétariat de la CNUCED et de la Déclaration d'Arusha sur les produits de base adoptée par l'Union africaine.

Enjeux de l'aide au commerce

33. L'Initiative d'aide au commerce laissait entrevoir une aide au développement axée sur le commerce qui pourrait vraiment combler les immenses besoins des pays en développement s'agissant de l'édification d'une infrastructure commerciale, de l'ajustement aux réformes commerciales et du renforcement de la capacité de production concurrentielle. La CNUCED et d'autres organes des Nations Unies, en tant que membres du Système des Nations Unies, devaient se mobiliser en faveur de l'Initiative d'aide au commerce pour fournir les biens collectifs mondiaux dont avaient besoin tous les pays en développement, notamment un soutien pour le renforcement des capacités en matière de politique commerciale et de négociation, des systèmes de données et d'informations commerciales, des mesures d'ajustement du commerce et le renforcement des capacités productives dans les nouveaux secteurs dynamiques du commerce mondial. L'attention avait été attirée sur une réunion préalable à la douzième session de la Conférence consacrée à l'aide au commerce et au développement en vue d'une nouvelle initiative mondiale sur la solidarité, qui s'était tenue à Bangkok (Thaïlande) les 24 et 25 janvier 2008, cette réunion ayant permis un débat approfondi sur le rôle des Nations Unies dans la mise en œuvre de l'Initiative d'aide au commerce. Cette initiative devait viser principalement à développer l'économie et le commerce des services dans les pays en développement, car cette question ouvrait de nouveaux horizons sur le plan de la croissance commerciale. Malheureusement, de nombreux pays en développement ne disposaient ni des aptitudes, ni des politiques, ni de la capacité concurrentielle leur permettant de jouer un rôle actif dans le développement des services. L'Initiative d'aide au commerce devait favoriser les stratégies nationales et régionales des pays en développement qui visaient à profiter de l'économie des services.

Enjeux des nouvelles tendances en matière de commerce et de développement

34. Plusieurs questions liées au commerce et au développement s'étaient retrouvées au cœur des discussions sur le développement, notamment lorsqu'elles concernaient les changements climatiques, l'énergie et la mobilité de la main-d'œuvre. Ces questions ne pouvaient pas être laissées de côté, parce que leur impact sur le développement et la pauvreté était réel et important. Les citoyens du monde entier étaient profondément conscients de ces enjeux et comptaient sur la communauté internationale pour apporter les changements pouvant les aider à contrer leurs effets

néfastes et à établir des mesures qui leur permettraient de tirer profit des gains éventuels. La CNUCED devait contribuer à régler ces problèmes, qui relevaient de sa compétence. Quelques pays en développement bénéficiaient déjà de l'aide de la CNUCED, par exemple pour évaluer la possibilité d'exploiter les biocombustibles, sous forme d'une nouvelle initiative sur les produits de base et en réponse aux changements climatiques. C'était ce qui se produisait au Ghana avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, permettant ainsi de renforcer l'intégration régionale. Cet exemple illustre bien la façon dont la CNUCED pouvait contribuer à optimiser les gains dans le cadre d'une approche globale à l'égard du commerce et du développement.

35. Les objectifs consistant à tirer parti du potentiel de la mondialisation pour le développement et, plus important encore, à en faire partager les gains au plus grand nombre possible, intéressaient au plus haut point les pouvoirs publics, les citoyens et les organisations internationales. C'était là que le rôle de la CNUCED prenait toute son importance. Grâce à des décennies de savoir-faire et d'expérience pour faire du commerce un moteur du développement, la CNUCED était particulièrement bien placée pour fournir des orientations stratégiques aux pays, aux organisations régionales et à la communauté internationale sur la façon d'optimiser et de partager les gains pour le développement découlant de la mondialisation, du commerce et de l'investissement. La promotion d'un développement tiré par le commerce constituait un défi aux multiples facettes, en particulier compte tenu de la variabilité de la mondialisation. La CNUCED devait continuer à offrir une assistance régulière aux pays en développement souhaitant relever ce défi et s'intéressant aux nouvelles questions fondamentales du programme mondial pour le développement. Elle devait fournir davantage d'analyses et d'assistance technique axées sur les enjeux et les perspectives de la mondialisation pour les pays en développement faibles et vulnérables. La CNUCED devait aussi réaliser une analyse plus approfondie, tant sur le plan mondial qu'à l'échelon des pays ou des régions, de la façon dont le système commercial international pouvait contribuer plus efficacement à une répartition équitable des gains de la mondialisation entre les pays tout en leur offrant l'occasion de diversifier leur économie.

C. Rapport de la réunion d'experts sur les incidences des services financiers et des bourses de produits sur le commerce et le développement
(Point 4 de l'ordre du jour)

36. La partie I du rapport de la réunion d'experts sur les incidences des services financiers et des bourses de produits sur le commerce et le développement, figurant dans le document TD/B/COM.1/EM.33/4, a été présentée par le Président de la première partie de la réunion. La réunion avait permis d'examiner la contribution potentielle des bourses de produits au développement pour les secteurs des produits de base, aux niveaux national et régional; d'examiner le cadre réglementaire permettant de superviser les activités des bourses de produits; et de proposer des façons dont les bourses de produits pouvaient stimuler le commerce Sud-Sud et l'intégration régionale. Ces bourses de produits pouvaient permettre aux marchés de fonctionner de façon plus efficace et plus rationnelle pour les acteurs des chaînes de produits de base, en améliorant les résultats du secteur et en permettant une meilleure gestion des risques. Les activités des bourses de produits pouvaient induire des externalités positives, notamment une transparence accrue, la diffusion d'informations sur le marché, le renforcement des infrastructures pour l'appui au commerce et un accès amélioré à un financement pour les produits de base. Il avait été toutefois souligné qu'une bourse de produits n'était ni une panacée ni une solution de facilité pour un pays en développement et qu'il fallait examiner avec attention

l'applicabilité de la formule au contexte local, y compris la nature de l'environnement propice requis et le contrôle réglementaire nécessaire.

37. La partie II du rapport avait été présentée par le Président de la seconde partie de la réunion, durant laquelle avaient été examinées les incidences des services financiers sur le commerce et le développement, en particulier les trois sous-secteurs de ces services, à savoir l'assurance, la banque et la bourse. Il avait été souligné qu'un secteur des services financiers qui fonctionnait bien pouvait stimuler le développement économique en améliorant la productivité, en facilitant les transactions internes et internationales, en élargissant l'accès des petites et moyennes entreprises et des ménages au crédit, en mobilisant et en orientant l'épargne nationale, en attirant l'investissement étranger direct et en renforçant l'efficacité. Les experts avaient demandé à la CNUCED d'aider les pays en développement à renforcer leur secteur des services financiers et leurs capacités d'offre; à entreprendre des examens de leur politique pour le secteur des services financiers; à renforcer leurs institutions; à mettre en place des cadres réglementaires et en relation avec les activités normatives au niveau international; à renforcer la compréhension des règles commerciales internationales applicables aux services financiers et des enjeux correspondants; et à favoriser la libéralisation des services financiers et la coopération à cet effet dans le cadre d'accords commerciaux régionaux. Les experts avaient recommandé que ces activités soient renforcées dans le cadre de la douzième session de la Conférence.

D. Rapport de la réunion d'experts sur la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial: la dimension Sud-Sud

(Point 4 de l'ordre du jour)

38. Le rapport de la réunion d'experts sur la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial: la dimension Sud-Sud, figurant dans le document TD/B/COM.1/EM.34/3, a été présenté par le Vice-Président et Rapporteur. Cette réunion avait permis d'analyser les réalités en évolution rapide de la nouvelle géographie des échanges, en examinant les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce dans les pays en développement, en particulier dans les PMA et les pays africains. Elle avait aussi facilité le partage entre les pays des données d'expérience concernant les orientations actuelles et futures des politiques et des recherches sur la dimension Sud-Sud des secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial, ainsi que la création d'un réseau de recherche solide.

39. La réunion avait recommandé le renforcement de l'intégration régionale entre les pays en développement dans les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial; l'amélioration de l'accès aux marchés et des conditions d'entrée entre pays du Sud, notamment au moyen du Système global de préférences commerciales entre pays en développement; l'amélioration de la circulation des informations commerciales entre les pays du Sud, y compris grâce à des foires commerciales; l'examen des perspectives en vue de la participation aux secteurs nouveaux et dynamiques, incluant la promotion de la diversification et la prise en compte des particularités de chaque pays; ainsi que la création d'un réseau interactif qui permettrait aux chercheurs et aux responsables politiques d'échanger des idées sur la coopération commerciale et économique Sud-Sud.

E. Autres réunions

(Point 4 de l'ordre du jour)

40. Il a été fait mention de la réunion de haut niveau sur les incidences sur le commerce et le développement des services touristiques pour les pays en développement, organisée en tant que réunion préalable à la douzième session de la Conférence. La réunion avait mis en lumière les problèmes et les possibilités concernant un renforcement de la contribution du tourisme au développement des pays en développement et avait permis à des décideurs, à des négociateurs et à des experts du secteur privé et de la société civile de partager leur expérience d'approches fructueuses d'un développement global du secteur national du tourisme générant des gains pour l'ensemble de l'économie et profitant plus particulièrement aux populations pauvres. Diverses recommandations avaient été adressées aux gouvernements et autres acteurs intéressés aux niveaux national, régional et international. En particulier, des initiatives novatrices et une plus grande coopération au niveau international étaient essentielles pour que le tourisme contribue davantage au développement. Il avait été reconnu que la CNUCED s'employait depuis longtemps et avec compétence à aider les pays en développement à tirer parti des politiques et stratégies de commerce et d'investissement dans le secteur du tourisme et à participer aux négociations commerciales régionales et multilatérales, y compris les négociations de Doha au titre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Cette importante contribution devrait être mise en avant à la douzième session de la Conférence. Les activités de la CNUCED, notamment en coopération avec d'autres organisations internationales, étaient importantes pour: renforcer les capacités en matière d'offre de services touristiques; améliorer l'accès aux marchés, les règles internationales de concurrence et les perspectives d'investissement pour le secteur du tourisme dans les pays en développement; faciliter le mouvement temporaire de travailleurs dans le secteur en vue d'améliorer la qualité et l'offre de services touristiques; et dynamiser le tourisme Sud-Sud.

41. Il a ensuite été fait mention de la réunion consacrée à l'eau et au libre-échange, organisée par la Bolivie en coopération avec la CNUCED et d'autres organisations et donateurs. Les participants avaient examiné diverses questions sur les relations entre l'eau et les droits de l'homme, d'une part, et la privatisation et les accords de commerce et d'investissement, d'autre part. Un thème particulier avait été la façon dont les questions relatives à l'eau étaient abordées dans les accords commerciaux, en particulier au titre de l'AGCS, et la nécessité de prendre dûment en compte d'importantes préoccupations sociales et préoccupations relatives au développement et aux droits de l'homme. Un autre thème abordé avait été celui des enseignements à tirer de l'échec de certains programmes de privatisation.

42. Il a en outre été question d'une autre réunion préalable à la douzième session de la Conférence, à savoir la Conférence-exposition Inde-Afrique sur les hydrocarbures, organisée conjointement par la CNUCED, le Ministère indien du pétrole et du gaz naturel et la Fédération des chambres indiennes de commerce et d'industrie. Les participants avaient étudié les moyens de mettre à profit pour le développement les gains procurés par le secteur des produits de base et avaient défini un cadre de coopération et de partenariat entre l'Inde et l'Afrique à différents niveaux dans le secteur des hydrocarbures. Cela engloberait: la signature d'accords de coopération entre l'Inde et divers pays africains concernant des activités d'exploration et de production et diverses activités en aval; la coopération entre entités commerciales pour des activités conjointes d'exploration, de production et de raffinage, à travers l'échange de mémorandums d'accord; un accroissement du commerce pétrolier entre les raffineries pétrolières

indiennes et les pays africains producteurs de pétrole et de gaz dans des conditions mutuellement avantageuses; la création de groupes de travail conjoints sur des questions ciblées; des échanges de visites périodiques d'entreprises et de délégations gouvernementales afin d'observer les progrès réalisés; une coopération en matière de recherche-développement et de transfert de technologie; une coopération pour la vente au détail de produits pétroliers et de lubrifiants par des entreprises indiennes sur les marchés africains; et la formation en Inde de personnel technique et de personnel d'encadrement de l'industrie pétrolière africaine.

43. Enfin, il a été fait mention de la réunion sur les «Biocombustibles: vers une économie à moins forte intensité d'émissions de carbone», réunion préalable à la douzième session de la Conférence. Organisée conjointement par la CNUCED et l'Agence brésilienne de planification de l'énergie, cette réunion avait permis d'examiner différentes questions de commerce, d'investissement et de développement durable découlant des mesures prises pour faire face aux changements climatiques. Il avait été noté que l'option des biocombustibles, à condition d'être bien évaluée, d'être correctement planifiée et d'être adoptée progressivement, pourrait ne procurer que des avantages aux pays en développement: atténuation des changements climatiques, développement rural, création d'emplois décents, diversification énergétique – tout en diminuant l'intensité d'émissions de carbone de l'économie. S'ils étaient adoptés avec mesure et progressivité, les biocombustibles ne compromettraient pas la sécurité alimentaire et ne contribueraient pas à la déforestation. Les participants avaient toutefois conclu que l'option des biocombustibles devait être envisagée dans un contexte politique et économique élargi, en tenant pleinement compte de la situation particulière de chaque pays. La CNUCED avait un rôle considérable à jouer en aidant les pays en développement à s'adapter à l'évolution attendue des prix relatifs et des coûts relatifs de production découlant de l'adoption de politiques et de mesures de lutte contre les changements climatiques. Elle pourrait contribuer, par exemple, à la création d'un marché international des biocombustibles plus dynamique.

F. Application des conclusions et recommandations concertées de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, y compris l'évaluation des travaux menés depuis la onzième session de la Conférence
(Point 5 de l'ordre du jour)

44. Un rapport intérimaire (TD/B/COM.1/91) a été présenté par le secrétariat, qui faisait ressortir les textes portant autorisation des travaux de la CNUCED sur le commerce international des biens et services, et sur les produits de base, en particulier le Consensus de São Paulo, et indiquait que la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base était un élément indispensable du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED. La Commission avait orienté les activités du secrétariat vers les domaines prioritaires pour la mise en œuvre du Consensus de São Paulo; elle avait mené des discussions franches et ouvertes et avait adopté des conclusions et recommandations qui constituaient autant d'orientations utiles sur les grandes questions de politique commerciale; et elle avait réalisé des analyses approfondies de questions de commerce et de leurs incidences sur le développement.

45. Le représentant du secrétariat a poursuivi son exposé en évoquant les principales recommandations de la Commission depuis la onzième session de la Conférence, les activités du secrétariat et les principaux résultats obtenus dans sept domaines, à savoir: le commerce et les OMD; le renforcement de la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial; l'accès aux marchés, les conditions d'entrée et la

compétitivité; les préférences; le commerce Sud-Sud et les accords commerciaux régionaux et internationaux; les produits de base; le commerce des services et ses incidences sur le développement; et le tryptique commerce, environnement et développement. En conclusion, le secrétariat a dit que l'intégration qualitative des pays en développement dans l'économie mondiale par le biais du commerce était indispensable en cette ère de mondialisation sans précédent. La CNUCED pouvait réellement aider les pays en développement, en particulier les PMA et les petits pays économiquement vulnérables, ainsi que les pays en transition, à relever les formidables défis auxquels ils étaient confrontés et à tirer parti des nouvelles perspectives. Il y avait à cet égard une exigence de coopération, de cohérence et de coopération pour le développement afin de créer un environnement propice et complémentaire, permettant au commerce de croître et à tous les pays d'en profiter.

G. Questions diverses

(Point 6 de l'ordre du jour)

46. Aucune question n'a été abordée au titre de ce point de l'ordre du jour.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

47. La douzième session de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 7 février 2008 par M. Christophe Guilhou (France), Président de la Commission à sa onzième session.

B. Élection du Bureau

48. À sa séance plénière d'ouverture, le 7 février 2008, la Commission a élu le Bureau ci-après:

Président: M. Gusti Agung Wesaka Puja (Indonésie)

Vice-Présidents: M. Johan Van Wyk (Afrique du Sud)
M. Dario Celaya Alvarez (Argentine)
M^{me} Fatima Ghazali (Oman)
M. Fredrik Arthur (Norvège)
M. Edward Brown (Royaume-Uni)

Rapporteur: M^{me} Saltanat Tashmatova (Kirghizistan)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

49. À la même séance, la Commission a décidé de supprimer le point 6 de l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.1/89, après avoir décidé de ne pas examiner l'ordre du jour provisoire de sa treizième session, en attendant les résultats de la douzième session de la Conférence. L'ordre du jour révisé de la douzième session se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Contribution de la mondialisation au développement: rôle du commerce et apport de la CNUCED.
4. Rapports des réunions d'experts:
 - a) Réunion d'experts sur les incidences des services financiers et des bourses de produits sur le commerce et le développement;
 - b) Réunion d'experts sur la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial: la dimension Sud-Sud.
5. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, notamment évaluation des travaux menés depuis la onzième session de la Conférence.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

50. À sa séance plénière de clôture, le 8 février 2008, la Commission a autorisé le Rapporteur à établir un rapport, contenant le résumé du Président sur l'examen des points de fond de l'ordre du jour, à l'intention du Conseil du commerce et du développement.

Annexe

Participation

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la session:

Albanie	Italie
Algérie	Japon
Allemagne	Kirghizistan
Angola	Koweït
Arabie saoudite	Lesotho
Autriche	Lituanie
Bangladesh	Madagascar
Bélarus	Malaisie
Bénin	Mali
Bosnie-Herzégovine	Maurice
Brésil	Mexique
Bulgarie	Nicaragua
Chine	Nigéria
Colombie	Norvège
Côte d'Ivoire	Oman
Cuba	Ouganda
Égypte	Pays-Bas
Émirats arabes unis	Philippines
Équateur	Qatar
Espagne	République arabe syrienne
États-Unis d'Amérique	République démocratique du Congo
ex-République yougoslave de Macédoine	République tchèque
Fédération de Russie	République-Unie de Tanzanie
Finlande	Roumanie
France	Serbie
Ghana	Slovénie
Grèce	Sri Lanka
Honduras	Suisse
Inde	Tchad
Indonésie	Thaïlande
Iran (République islamique d')	Yémen
Iraq	Zimbabwe
Israël	

2. Les États ci-après étaient représentés à la Commission en qualité d'observateurs:

Kazakhstan
Saint-Siège.

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Centre Sud

Communauté européenne

Fonds commun pour les produits de base

Ligue des États arabes

Organisation internationale de la francophonie

Union africaine.

4. La Commission économique pour l'Afrique de l'ONU était représentée à la session.

5. Une institution spécialisée et une organisation apparentée étaient représentées:

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Organisation mondiale du commerce.

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Catégorie générale

Organisation internationale de normalisation

Third World Network.

7. Les intervenants ci-après ont participé à la session:

7 février 2008

M. Ha-Joon Chang, Université de Cambridge

M. B. C. Servansing, Représentant permanent de Maurice à Genève

M. John Clarke, Chef adjoint de la délégation de la Commission européenne

M. Debapriya Bhattacharya, Représentant permanent du Bangladesh à Genève

M. Simon J. Evenett, Université de Saint-Gall.

8 février 2008

M. Ha-Joon Chang, Université de Cambridge

M. Kwabena Baah-Duodu, Représentant permanent du Ghana à Genève

M. Rajan Ratna, Directeur du Département du commerce au Ministère indien du commerce et de l'industrie.
